



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN VERTU DU RÈGLEMENT 21-526 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **234, rue des Cèdres**.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 mars 2022 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande d'autorisation de résidence de tourisme de Madame Chantal Beaulieu.

Description du projet :

À court terme :

Mon chalet sera offert en location court terme à des touristes qui viennent en vacances pour la saison estivale, pour un week-end ou encore pour faire du télétravail.

Ma clientèle cible :

Saison estivale : les familles avec enfant(s), les couples, etc.;

Hors saison : Les gens qui font des sports d'hiver, les couples en vacances, les gens en télétravail, etc.

À moyen terme :

Mon chalet sera offert en location court terme. Le chalet deviendra un lieu de ressourcement thermal. Dans un style scandinave, nous pourrions y retrouver une atmosphère douce et sereine. Dans un décor 100% nordique, l'esprit nature, l'intimité offerte par les arbres qui nous entourent et le son des vagues du lac seront les éléments correspondant à notre mission. Les gens viendront s'offrir quelques jours de détente au chalet Beaux-Lieux. Nos clients pourront profiter à la fois du chalet ainsi que du ressourcement que la thérapie peut leur offrir.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2022.

Julie Roy

Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire



Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Chantal Beaulieu à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 février 2022.

Julie Roy,

Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire

21-02-2022

Date